

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 AVRIL 2022

Le mardi 26 avril 2022 à 18h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. MARTIN Patrice, Maire.

La séance est ouverte à 18 h 33.

Présents : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Monsieur DUVAL Patrick, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Madame GOULAY Martine, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Mary, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Monsieur TURPIN Laurent,

Absents excusés : Madame BOURGES Marie-Agnès donne pouvoir à Madame Martine GOULAY, Monsieur HUBERT Benoît, Madame MARIE Christelle,

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre JEANNE,

Après que Mr Martin ait demandé aux membres présents s'ils avaient des observations concernant le compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2022. Les membres présents approuvent à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 29 mars 2022.

Monsieur MARTIN demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour la désignation de deux délégués titulaires et un délégué suppléant au syndicat d'eau en Val es Dunes. Vu le changement de statuts du syndicat d'eau en Val es dunes depuis le 1er avril 2022, deux délégués titulaires et un suppléant doivent être désignés pour Valambray.

M. Alain LE FOLL et M. Jean-Luc BEAUDOIN sont proposés en tant que titulaires et M. Laurent TURPIN en tant que suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la nomination de ces membres.

Renouvellement de la carte achat

M. MARTIN précise que la carte achat souscrite auprès de la Caisse d'Epargne doit être renouvelée.

La tarification reste inchangée : La cotisation annuelle par carte achat est fixée à 50 Euros.

L'abonnement annuel au service E-CAP est fixé à 150 Euros.

Une commission de 0.20 % sera due sur toute transaction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer tout document nécessaire au renouvellement du contrat.

Convention de groupement de commande de travaux de voirie 2022 avec la CDC Val ès Dunes

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Vu la nécessité de réaliser les travaux de réfection rue des Closières et rue du Mont Jacob à Airan. La rue du Mont Jacob est une tranche optionnelle pour 2022.

Vu les compétences de la Communauté de Communes Val ès dunes en matière de réfection de voies classées communales,

Vu l'intérêt de coordonner et de grouper pour cette opération les commandes des acheteurs publics concernés, afin d'avoir une même entreprise pour les travaux de compétences communale et communautaire,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val ès dunes en date du 17 février 2022,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la conclusion de la convention de groupement de commande pour les travaux de voirie rue des Closières et rue du Mont Jacob à Airan.

Les estimations prévisionnelles TTC des participations de la CDC et de la commune s'établissent comme suit :

- Val ès dunes : 70 848 € TTC

- Commune : 32 716.20 € TTC
- Total : 103 564.20 € TTC

Et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Réserve incendie

Arrivée de Pierre ROUSSEAU à 18h45.

Monsieur MARTIN explique que la défense incendie est désormais de la compétence de la commune et non plus celle de la CDC.

Sur Fierville, le débit des installations existantes est insuffisant et certains projets sont refusés pour cette raison.

M. Salley propose de céder une parcelle de terrain pour l'euro symbolique sur un terrain lui appartenant et permettre ainsi d'installer une réserve à incendie souple. Il s'agit là d'une opportunité à ne pas laisser passer, en attente d'une réflexion d'ensemble à mener à l'échelle de la commune nouvelle.

S'en suit un débat sur le lieu de l'implantation. Il est précisé que l'accord du SDIS est requis pour permettre une installation de ce type.

Il est enfin indiqué que la défense à incendie peut être subventionnée via la DETR, l'APCR et/ou la DSIL mais également par la CDC à hauteur de 50 % du reste à charge communal.

Le conseil doit se prononcer sur l'autorisation de déposer une demande de subvention au titre de la DETR, de l'APCR et de la DSIL et se prononcer sur l'autorisation à acquérir le terrain à Fierville

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, 4 voix contre et deux abstentions autorise le maire à solliciter la DETR, l'APCR et la DSIL et à faire toutes démarches nécessaires à l'acquisition du terrain pour l'implantation d'une réserve à incendie à Fierville.

Tarifs cantine

M. Patrice MARTIN informe que Convivio notre fournisseur des repas de cantine nous a averti qu'il devait revaloriser ses tarifs de 6.5% aux vues des augmentations des coûts énergétiques, de transport et des matières premières.

Vu l'avenant ayant pour objet de définir les nouvelles conditions relatives à l'article « Prix des prestations » de la convention de restauration en date du 1er septembre 2021,

Les prix définis seront applicables à compter du 1er avril 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer l'avenant à la convention scolaire avec Convivio.

M. MARTIN indique que le tarif payé par les parents est fonction du quotient familial depuis septembre 2018. Pour être à l'équilibre sur la cantine entre les recettes payées par les parents et le coût du repas, il faudrait augmenter le repas de cantine de 50 centimes par tranche du quotient familial.

La commission scolaire a décidé de ne pas trop augmenter le coût du repas et propose une augmentation de 30 centimes.

A partir du 1^{er} septembre 2022, le tarif d'un repas du restaurant scolaire, calculé en fonction du quotient familial subira une augmentation de 30 centimes par tranche,

| Repas cantine | Quotient familial | | | |
|---------------|---------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------|
| | Tranche 1 (-620) | Tranche 2 (621 à 1200) | Tranche 3 (1201 à 1500) | Tranche 4 (+1500) |
| Nouveau tarif | 1,80 € | 2,30 € | 2,80 € | 3,15 € |

Le prix du repas adulte sera de 3.30€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité la proposition pour les tarifs du restaurant scolaire.

Adhésion de la CDC Bayeux-Intercom au SDEC

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la Communauté de communes Bayeux Intercom en date du 3 mars 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 24 mars 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 3 mars 2022, la Communauté de Communes Bayeux Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économiques (ZAE).

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 24 mars 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE.

Questions diverses

- Un point est fait avec l'architecte sur l'ouverture des plis concernant le marché qui a été lancé pour la salle des associations de Fierville, les salles de classe à Billy et la salle de classe de l'école maternelle à Airan.
L'architecte constate une augmentation des prix, les entreprises sont moins nombreuses à répondre sur certains lots. Certains lots n'ont pas eu de réponses. De plus les entreprises justifient l'augmentation des prix par le covid, et la guerre en Ukraine. L'architecte informe que si une seule entreprise a répondu sur un lot, la commune peut relancer le marché. Il propose que la commune relance le lot gros œuvre, le lot ossature/charpente, lot étanchéité/ toiture végétale, lot couverture tuile. S'en suit un débat sur l'augmentation des coûts des projets et si la commune aura les moyens pour mener les 3 projets. Il faut finaliser le marché puis le conseil pourra décider en fonction des résultats.
- Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable pour l'implantation d'éoliennes à Conteville.
- Le pylône de télécommunication de Poussy est en cours de branchement.
- Le centre aéré d'Argences va désormais être géré par la commune d'Argences et non plus par l'UNCMT.
- Une rencontre a eu lieu avec la conseillère départementale pour la réfection de la RD43.
- M. BEAUDOIN constate que la route de la chapelle vers Navarre à Billy est aussi en mauvais état.
- La campagne de transport d'argile a commencé à Cesny aux Vignes le 20 avril dernier pour une période de 8 semaines.
- Une convention a été signée avec la CDC concernant l'implantation de congélateurs à Valambray pour conserver les ragondins piégés.
- Une démonstration de matériel a eu lieu pour faucher des herbes hautes, car avec notre matériel actuel, on ne peut faucher que les bas-côtés.
- Mme Marie-Pierre JEANNE informe qu'un pont sur un chemin de randonnée est démolí entre Billy et Fierville.
- Il faudrait acheter un banc pour l'installer sur le terrain de boule à Fierville.

Fin de la séance à 20 h 24

La secrétaire de séance

Marie-Pierre JEANNE

